MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général

Direction des missions de l'administration territoriale et de l'encadrement supérieur
Sous-direction de l'administration territoriale de l'Etat

Comité social d'administration de réseau des DDI

6 novembre 2025

Objet : Actualités des SGCD

Les Secrétariats généraux communs départementaux (SGC-D) ont été mis en place en 2021, dans le cadre de la réforme de l'Organisation Territoriale de l'Etat (OTE). Un plan d'action national a été élaboré suite au rapport de la mission inter-inspections rendu en mai 2023 et plusieurs grandes étapes contribuant à renforcer le rôle interministériel des SGCD ont été franchies.

Ainsi, il est apparu utile de dresser un état des lieux de l'organisation et du fonctionnement des SGC-D à travers une grande enquête, adressée aux directeurs en juin 2025.

I. Eléments d'ordre général

Il ressort de l'enquête menée que la majorité des SGC-D compte entre 50 et 80 agents (*cf Annexe 1*) et que 70% d'entre eux sont implantés au sein des locaux de la préfecture.

Les SGC-D apportent leur soutien à l'ensemble des directions départementales interministérielles (DDI), à la préfecture et aux sous-préfectures et, pour un cinquième d'entre eux, à d'autres entités tels que les SGAR ou encore certains services à compétence régionale.

36% des directeurs de SGC-D indiquent que des fonctions support demeurent dans les services soutenus.

II. Les ressources humaines des SGC-D

Comme l'ensemble des Administrations territoriales de l'Etat (ATE), les directeurs de SGC-D (60%) rencontrent des difficultés à recruter. Pour autant, le taux de vacance de poste en SGC-D est en moyenne inférieur à 5%. Ce chiffre est inférieur à ceux observés au sein de la fonction publique[1].

Le taux de renouvellement est, pour plus de la moitié des SGC-D, compris entre 20 et 40% (*cf Annexe 2*). Il est inférieur dans un tiers des structures. On note des disparités non-objectivées d'une région à l'autre.

[1] Ensemble de la FP : 9,6% ; FPE : 8,8% ; FPT : 10% -- Rapport annuel sur l'état de la fonction publique (Edition 2024). Taux de turn-over pour le second semestre 2024 (chiffres DRH ministère de l'Intérieur 2024: 14,8% pour préfecture, 11,8 % pour sous-préfectures 9,6% pour SGCD).

A noter enfin que 75% des SGC-D ont conduit ou sont actuellement engagés dans un processus de réorganisation et plus particulièrement de leurs services Ressource humaine (RH).

III. Comitologie et dialogue social

La note de gouvernance du 3 décembre 2024 invitait les préfets à mettre en place des comités de suivi locaux, instances informelles, associant les organisations syndicales élues au sein des différents CSA des DDI et de la préfecture/SGCD du département sur les sujets relevant du SGC-D.

La note de gouvernance a été présentée aux organisations syndicales locales, soit en CSA préfecture/SGC-D, soit en CSA de DDI, ou dans un tiers des départements lors des comités de suivi locaux.

Les directeurs de SGC-D participent eux-mêmes aux CSA locaux ou y sont à minima représentés.

Des bilatérales sont organisées avec tous les services soutenus dans tous les départements.

IV. Renforcement de l'accompagnement des agents de l'ATE par les SGC-D

Les services RH des SGC-D restent en forte tension et concentrent les principaux irritants avec les services soutenus. Cette situation tient notamment à la diversité et à la complexité des procédures RH des ministères. Néanmoins, des actions sont mises en œuvre tant à l'échelle centrale qu'à l'échelle déconcentrée afin de simplifier et d'harmoniser les procédures.

La mise en œuvre depuis septembre d'un dossier de prise en charge unique des agents contractuels (quel que soit le ministère de rattachement) simplifie les missions des services RH de SGC-D. La déconcentration des dix mesures RH identifiées dans le cadre du CITP d'avril 2024, accompagnée et coordonnée par un plan d'actions interministériel porté par la DGAFP, a le même objectif et sera effective à compter du 1er janvier 2026.

A l'échelle locale, près de 90% des SGC-D portant un plan d'action local ont orienté celui-ci vers le renforcement de la proximité avec les agents. De plus, environ 80% des SGC-D organisent des permanences au sein des services soutenus. Ces dernières sont assez largement axées sur la thématique RH.

V. Etat des lieux du déploiement des Délégués à l'appui au pilotage (DAP)

La note de gouvernance des SGC-D préconisait, sans l'imposer, la mise en place de Délégués à l'appui au pilotage (DAP) afin d'apporter l'appui aux équipes de direction des services soutenus.

227 agents assurent ses missions : 132 délégués à l'appui au pilotage et 95 référents de proximité (RP), représentant 174 équivalents temps plein[2] (ETP).

L'enquête permet de relever le fait que plus de 90% des agents exerçant ces missions sont des agents fonctionnaires de catégorie A ou A+. Plus de 40% d'entre eux sont originaires du ministère de l'Intérieur.

Les RP/DAP sont majoritairement placés en soutien des DDT-M (57 ETP soit 34%) ; les autres se répartissent de manière égale (16%) au sein des préfectures et autres DDI (DDETS, DDETSPP, DDPP).

[2] En effet, tous les DAP/RP n'exercent pas leurs missions de DAP/RP à 100% expliquant la différence en terme d'ETP.

Annexe 1 : Etat des lieux du nombre d'agents travaillant en SGC-D

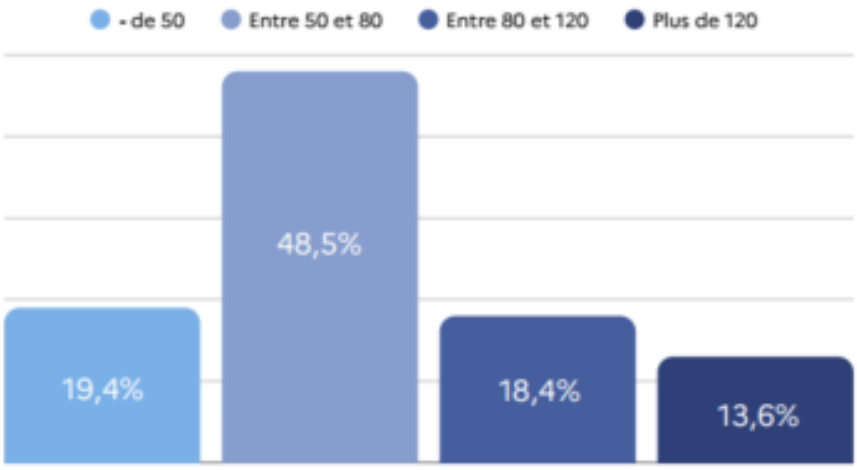
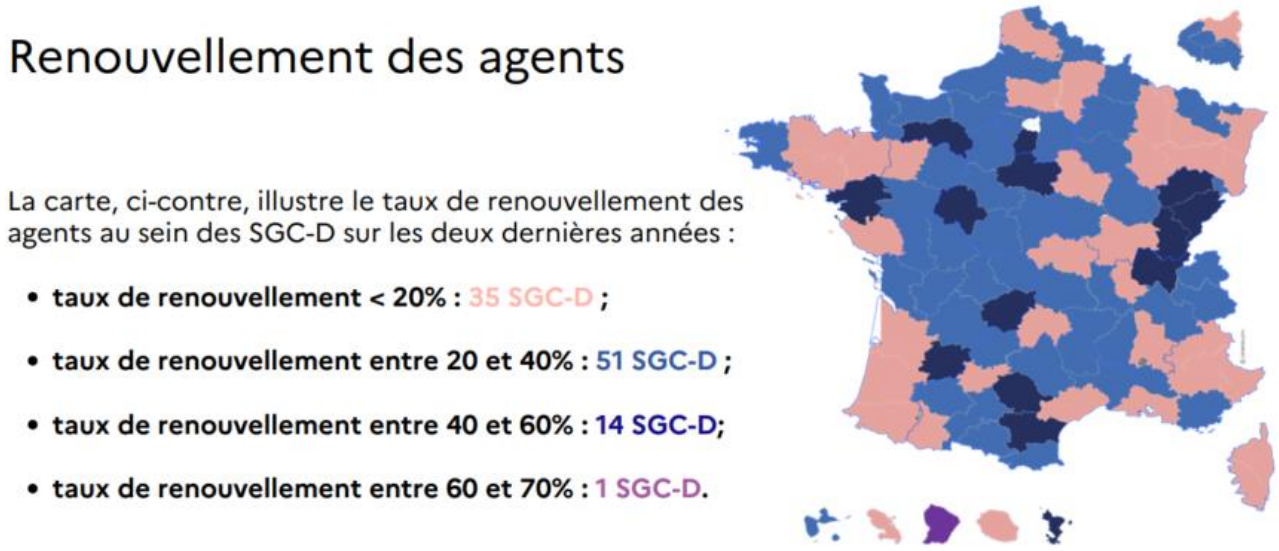
Annexe 2 : Cartographie du taux de renouvellement des agents au sein des SGC-D sur les deux dernières années